



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 15/06/21.

## COVID-19

### Ouverture de la vaccination aux adolescents de 12 à 17 ans à partir du 15 juin

Dans le département du Cantal, au 13 juin, 29,2 % de la population dispose d'un schéma vaccinal complet et 54,3 % de la population a reçu au moins une dose. Pour les plus de 75 ans 70,6 % ont un schéma vaccinal complet et 81,9 % ont reçu au moins une dose.

Ces chiffres témoignent d'une bonne progression de la vaccination dans le département, néanmoins ils ne doivent pas faire oublier que l'immunité collective n'est pas encore atteinte et que le virus circule toujours.

La vaccination est un acte citoyen indispensable pour atteindre une protection individuelle et collective. Se faire vacciner, c'est permettre à chacun de retrouver peu à peu une vie normale.

Dans ce contexte, de nouveaux créneaux de vaccination sont mis en ligne chaque jour et **cette semaine, plus de 1400 créneaux sont disponibles dans les centres de vaccination du Cantal.**

De plus, **la vaccination est élargie depuis aujourd'hui aux mineurs à partir de 12 ans.** Les mineurs de 12 ans et plus peuvent ainsi se faire vacciner dans les centres de vaccination, avec le vaccin ARN Messenger Pfizer BioNTech.

Pour la vaccination des mineurs, l'autorisation des deux parents est requise. En cas d'absence d'un des deux parents, le parent présent remplit l'attestation et s'engage sur l'honneur à avoir recueilli préalablement le consentement du parent absent et co-titulaire de l'autorité parentale.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

De même une attestation parentale doit être recueillie puis conservée de manière systématique. Elle est disponible sur le site du [ministère des Solidarités et de la Santé](#).

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès des centres de vaccinations, des pharmacies ou de votre médecin traitant. Toutes les informations sur : [www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-15-cantal](http://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-15-cantal)

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC